

Au Baron de ...  
Duché de ...  
Proclamation de l'Université  
de ...

220

Copie

De la France ou 2 Mij liby

Messieurs;

S. D. après à venir ce que vous avez eu soin de lui expédier  
au sujet du tort qu'en France on prétendrait faire au droit  
indisputable de votre université: et aussi tost Monsieur de  
Nouveau a esté pie d'en écrire à la Cour de quoy il s'est  
chargé agréablement, et avec joye, d'avoir occasion de rendre  
quelque service à S. D. Vous est effect je lui ay mis  
en main toutes les pièces nécessaires, qui d'abord l'ont  
posé à juger que vous ne demandez que chose juste  
et raisonnable. C'est Messieurs, tout le compte que  
pouvois encores je puis vous rendre de la commission dont il  
vous a plu se honorer, qui finit, et le sera toujours  
partir aux occurrences de vos services et de vos  
pouvoirs.

Messieurs;

*[Faint, mostly illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French.]*

*de lion  
may t*

*laour  
march  
comp  
as Dec*

*Laour  
Arch  
Com  
n id  
Ponce  
muri  
pau*